

SYSTÈME DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET MESSENGER

Le 24 octobre 2016

No de dossier : 540603-11

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet :

- ↓ **Dossier de la Régie : R-3947-2015**
- ↓ **Réponses de Rio Tinto Alcan inc. (« RTA ») aux demandes de renseignements n^{os} 1 et 2 de la Régie de l'énergie (« Régie »)**
- ↓ **Réponses de RTA à la demande de renseignements n^o 1 du Coordonnateur de la fiabilité (« Coordonnateur »)**

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joints les documents suivants de manière confidentielle :

1. une version non caviardée des réponses de RTA aux demandes de renseignements n^{os} 1 et 2 de la Régie;
2. une version non caviardée des réponses de RTA à la demande de renseignements n^o 1 du Coordonnateur;
3. une version non caviardée de la liste de pièces additionnelles de RTA et des pièces RTA-10 à RTA-18.

Compte tenu que les réponses de RTA aux demandes de renseignements contiennent des renseignements et des documents caviardés qui :

- i) sont confidentiels puisqu'ils traitent spécifiquement du mode d'exploitation du réseau de RTA et de ses caractéristiques propres; en particulier, les renseignements confidentiels constituent un indicateur des charges de RTA sur le réseau de transport qui sont, par le fait même, le reflet de la production d'aluminium de RTA et de la manière de mener ses opérations. Les renseignements confidentiels contiennent également des informations sur les installations de RTA relatives aux infrastructures et équipements en place et à leur mode de fonctionnement;

ii) constituent de l'information commerciale et technique qui est traitée habituellement de façon confidentielle par RTA;

et que :

- iii) leur divulgation à des tiers porterait préjudice à la position concurrentielle de RTA à l'égard du marché de l'énergie et de l'aluminium, dont celui du marché de l'alimentation en énergie de ses alumineries et de ses projets d'alumineries au Québec;
- iv) leur divulgation trahirait la stratégie commerciale de RTA et nuirait au positionnement de ses alumineries et à ses autres négociations en cours et futures, notamment des divisions d'Hydro-Québec pour ses services et pour son approvisionnement d'énergie;
- v) leur divulgation pourrait compromettre les mesures de sécurité mises en place par RTA pour la protection de ses installations ».

RTA demande conséquemment à la Régie de lui accorder une ordonnance de confidentialité interdisant la divulgation, la publication ou la diffusion des renseignements et documents caviardés.

RTA consent à ce que le Coordonnateur et son avocat soient autorisés à prendre connaissance, aux fins du présent dossier seulement, de la version non caviardée des renseignements et documents produits par RTA en réponse auxdites demandes de renseignements.

Nous avons aussi déposé aujourd'hui sur le SDÉ :

1. une version caviardée des réponses de RTA aux demandes de renseignements n^{os} 1 et 2 de la Régie;
2. une version caviardée des réponses de RTA à la demande de renseignements n^o 1 du Coordonnateur;
3. une version caviardée de la liste de pièces additionnelles de RTA;
4. les pièces RTA-10 à RTA-16.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada s.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier
PDG/lid

p.j.